



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de lotissement numéro 141

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Claudia Baril, directrice générale associée de la municipalité de Sainte-Marthe :

QUE lors de la séance régulière qui se tiendra le mardi 14 mai 2024, à 20 h 00 au 776, rue des Loisirs, Sainte-Marthe, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le :

lot 5 419 289, rue Patrice

Nature et effet de la demande :

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la subdivision d'un terrain en deux créant un terrain ayant une façade de 22,60 mètres alors, qu'il est exigé un frontage minimale de 24,40 mètres à l'article 313 du règlement de lotissement 141.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de ladite séance du conseil.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce dix-huitième jour du mois d'avril 2024.

Claudia Baril
Directrice Générale associée